#euFilmContest 2020

Règlement

Chaque bonne réponse vaut un point.

Tu gagneras un point supplémentaire si tu suis @MEDIAprogEU sur Twitter et/ou CreativeEuropeEU sur Facebook (un point maximum). Dans ce cas, pense à mentionner ton compte de médias sociaux dans le formulaire de contact.

Les 10 lauréats seront sélectionnés comme suit:

- les 10 participants obtenant le meilleur résultat seront retenus;

OU

- en cas d'égalité entre plusieurs participants:
 - la question subsidiaire servira à sélectionner les 40 participants qui se rapprochent le plus de la réponse à la question sur le nombre final de participants;
 - pour ces 40 participants, un jury examinera les réponses aux questions finales afin de sélectionner les 10 lauréats. Le jury tiendra compte de deux aspects: 1) la passion des participants pour le cinéma et leur motivation à l'égard du séjour (afin de s'assurer que les lauréats sont des cinéphiles véritablement motivés; 2) leur nationalité, étant donné qu'il ne peut y avoir qu'un(e) seul(e) lauréat(e) par pays.

Tu peux participer jusqu'à trois fois, mais tu ne pourras gagner qu'une seule fois.

Tu dois être disponible entre le 15 et le 17 mai 2020, dates auxquelles les lauréats se rendront à Cannes.

Les noms des lauréats seront dévoilés début avril 2020.

Conditions générales

<u>Admissibilité</u>

Les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans (le 26 mars 2020) pour participer au concours.

Tout résident permanent d'un pays de l'UE peut participer, de même que les résidents de pays ayant officiellement signé un accord de participation au programme Europe créative au 31 décembre 2019 (Islande, Norvège, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Serbie, Géorgie, Moldavie, Ukraine et Tunisie).

Les employés des institutions européennes et leurs proches parents sont exclus du concours.

Les professionnels du secteur du cinéma ne peuvent pas participer au concours, à l'exception des étudiants en cinéma à temps plein. La définition de ce qu'est un professionnel du secteur est à la discrétion de l'organisateur.

Le prix

Le prix consiste en un billet aller-retour pour Cannes pour une personne, au départ d'un des pays indiqués plus haut, et deux nuits d'hôtel. Nous organisons le logement et le transport.

Les lauréats devront prendre en charge tous les autres frais et prestations, y compris en matière d'assurance santé, de transport dans leur propre pays et de visa de voyage, si nécessaire.

Entre autres activités et rencontres avec des professionnels du cinéma, les lauréats assisteront à deux projections de films sélectionnés à la Quinzaine des Réalisateurs et à la Semaine de la Critique. Ils recevront également une accréditation donnant accès aux locaux du festival. Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons garantir l'accès à la totalité du festival.

La participation à toutes les activités organisées pour les lauréats est obligatoire. Les absences, les retards et tout autre comportement irrespectueux peuvent être sanctionnés par les organisateurs.

Aucun droit ne peut être invoqué sur la base de ce concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter les participants soupçonnés de fraude.

Les organisateurs se réservent le droit d'offrir un prix de la même valeur si le séjour devait être annulé en raison de circonstances échappant à leur contrôle.

Les données à caractère personnel seront traitées de manière confidentielle. Pour en savoir plus, voir https://wealllovestories.eu/uploads/PrivacyStatement.pdf

<u>Responsabilité</u>

En participant à ce concours, tu acceptes que ton nom, ton pays de résidence et des images et/ou des vidéos de ton séjour à Cannes puissent être publiées en ligne. Tu consens à céder l'ensemble des droits nécessaires à la distribution et à la publication de ces images, ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle pouvant découler de la participation au concours.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas, et quelle qu'en soit la cause, être tenus pour responsables de quelconques dommages, pertes ou préjudices personnels résultant de l'acceptation du prix.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables de tout problème que les lauréats pourraient rencontrer pendant leur temps libre à Cannes, et ne seront donc aucunement dans l'obligation de le résoudre.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être considérés comme responsables d'éventuels dommages, retards, modifications, interruptions, annulations, indisponibilités du ou des prix dus à des jours fériés locaux ou d'autres conditions affectant la disponibilité ou la jouissance du ou des prix, ni d'un acte ou d'une omission de quelque nature que ce soit liés à un moyen de transport et/ou à un hébergement inclus dans le ou les prix.